

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE CANADIEN se publie trois fois par semaine, le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI, dans l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de quatre piastres par année, outre les frais de poste. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, qui est de six mois, et payer leurs arriérés, autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les lettres, paquets, argent, correspondances, &c., doivent être adressés francs de port, à l'imprimerie au Bureau du Journal, N° 13, rue La Montagne, Basse-Ville.

LIBRAIRIE

ECCLESIASTIQUE ET CLASSIQUE.

Rue la Fabrique,

LES sous-signés ont ouvert un magasin dans la maison ci-devant occupée par Madams CARWELL, où l'on trouve constamment en vente, tous les articles de librairie, articles de goût, Gravures, Lithographies de divers formats et qualités, parfumerie de Lubin, Mauge-net et Coudray de première qualité, papeterie de luxe et de Bureau, Ornaments en verre, et en Albâtre, Boîtes chinoises, Jouets d'enfants, Musique, etc., etc.

J. & O. CREMAZIE.

Québec, 18 octobre 1847.

VENANT D'ÊTRE REÇU ET A VENDRE.

Aux chambres d'encre du sous-signé, une quantité de belles lettres consistant en—

DOUBLURES en dos d'écreuil, doublure en ventre d'écreuil, peaux d'écreuil, de neutra, d'astresku, lapin bleu, imitation de lynx, agneau de Russie, peaux brunes lustrées (épluchées) Robes d'astracan etc etc.

N. BALZARETTI,

Québec, 22 octobre 1847

ER
liantique.
URS

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues au bureau de la Compagnie, N° 10, Petite rue St. Jacques, Montréal, jusqu'au NEUVIÈME JOUR de NOVEMBRE 1847, pour former le LOIS nécessaire à la construction du Chemin de Fer depuis la Rivière Richelieu jusqu'au village de St. Hyacinthe, une distance de 15 milles, pour être livré le ou avant le 1er jour d'Avril 1848 courant; la moitié devant être livrée à la Rivière Richelieu, près de St. Il et la resto au village de St. Hyacinthe. savoir:

LAMBOURDES... 170,000 P

Scies de 8 x 12 pouces, carrés, de la longueur de 12, 27 et 36 pieds et 1 tiers chaque, consistant dans la cellule qualité de bois de Pin ou d'Épinette rouge Lien conditionné; aussi 2,500 traverses de madrier de Chêne ou d'Épinette rouge de 24 pouces d'épaisseur sur 12 pouces de largeur et de 8 pieds de longueur. Le tout devant être de bon bois, sain et bien conditionné, exempt de tous nœuds et de gerçures et de même épaisseur, et sans tous les cas exempt d'aubier.

Des soumissions seront aussi reçues dans le même espace de temps pour lever tout ou une partie de la borne à Borel.

Les personnes qui feront des propositions détermineront la quantité et l'espèce de bois qu'elles fourniront à chacune des places nommées ci-dessus, le prix par pied courant de chacune des espèces de bois et le prix de chaque traverse de Chêne ou d'Épinette.

Les personnes inconnues aux Directeurs ou à l'Ingénieur qui offriront de contracter devront accompagner leur proposition de renseignements satisfaisants sur leur caractère et leur habileté. Et dans tous les cas où une proposition sera acceptée, et un contrat passé, le contracteur sera obligé de donner les noms des personnes répondantes comme caution pour l'exécution fidèle du contrat, suivant les conditions convenues.

Les propositions seront adressées au secrétaire THOMAS STEERS, écuyer, N° 18, petite rue St. Jacques, Montréal.

THOMAS STEERS, Secrétaire

A VENDRE A ST. NICOLAS.

LA propriété d'ÉDOUARD BAKER, consistant en deux QUARTS, l'un de 232 pieds sur vingt de largeur, l'autre de 50 pieds carrés; une Étable de 48 pieds sur 18; une grande Maison de 45 pieds sur 24, un lot de deux arpents de front sur environ 10 de profondeur; les quais et les batteries sont tout neufs et des meilleurs matériaux; borné par le moulin de St. Nicolas à l'ouest et à l'est par Louis Lambert. Formant une magnifique résidence pour une personne qui désirerait établir une ligne entre St. Nicolas et Québec. Cette propriété est située à environ dix arpents de la route Craig qui conduit aux townships de F&E. On peut connaître les conditions en s'adressant au propriétaire ÉDOUARD BAKER du steamer Hart, ou à J. GREAVES CLAPHAM, notaire public. On peut en donner la possession immédiatement.

Québec, 15 octobre 1847.

Souliers de Caoutchouc! Souliers de Caoutchouc!!!

Le sous-signé vient de recevoir environ 1500 paires de souliers de caoutchouc à patente, pour messieurs et pour dames; il les offre à un très léger bénéfice au dessus du prix d'achat. Il a aussi quelques paires de caoutchouc pour dames; article de première qualité.—Aussi en mains un assortiment très étendu de souliers de caoutchouc de Para pour dames, pour messieurs et pour enfants, de toutes les grandeurs.

SAML KING, No. 45 rue St Jean près de la porte. Québec, 15 octobre 1847.

A VENDRE

A LA LIBRAIRIE CANADIENNE, NOUVEAU

RÈGLEMENT DE VIE,

A L'USAGE

DES ÉCOLES CHRÉTIENNES,

Suivi d'un grand nombre de Maximes et pratiques de Pie IX.

FRECHETTE ET FRÈRE.

Québec, 12 octobre 1847.



IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR FRÉCHETTE & FRÈRE, IMPRIMEURS ET PROPRIÉTAIRES, No. 13, Rue La Montagne.

Nos Institutions, Notre Langue et nos Lois!

La Découverte de L'imprimerie.

Un de nos grands poètes, méditant sur la magnifique découverte qui sert à populariser les enfantements du génie, a écrit une page énergique et profonde.

" L'invention de l'imprimerie, dit M. Victor Hugo, est le plus grand événement de l'histoire. C'est la révolution-mère, c'est le mode d'expression de l'humanité qui se renouvelle totalement, c'est la pensée humaine qui dépouille une forme et qui en revêt une autre, c'est le complet et définitif changement de peau de ce serpent symbolique qui, depuis Adam, représente l'intelligence.

" Sous le mot IMPRIMERIE, la pensée est plus impérissable que jamais, elle est volatile, inépuisable, indestructible. Elle se crée à l'air.

" De s'écarter de la terre, elle devint un vivace. Elle passe de la durée à l'immortalité. On peut émettre une pensée, comment extirper l'oubli? Vient un déluge, la montagne s'élève, disparaît sous les flots, que les oiseaux volent encore; et qu'un seul arbre flotte à la surface du grand-désert, il s'y pose, et surgissent avec elle, au-dessus du monde qui sortira de ce chaos terrifiant, s'éveillant planer au-dessus de lui, ailée et vivante, la pensée du monde engendré."

A ces vastes et hautes considérations, nous en joignons une autre oubliée par le poète. Il n'a fait ressortir que le caractère indélébile donné à la pensée par l'imprimerie, négligeant de la faire voir, resserrant par une force étrange les liens de la fraternité humaine. Et cependant c'est là une de ses relations les plus admirables avec le monde. Le livre, à quelque point du globe que ce soit, unit les intelligences et les cœurs dans une communion universelle d'idées ou de sentiments. Par lui la vérité se fait jour en tous lieux; c'est un soleil bienfaisant dont les rayons échauffent le pauvre comme le riche, le puissant comme le faible, sans distinction et sans préférence. Or, le livre qui certes existait bien avant l'imprimerie, n'a dû qu'à cette découverte sa diffusion et sa publicité d'où résulte son effet social.

Gloire donc à Jean Guttemberg! C'est bien à lui, en effet, que revient l'honneur d'avoir fait secouer au monde les langues de la barbarie. À défaut de preuves authentiques, la voix imposante de la tradition le proclame créateur de l'art typographique, à Strasbourg comme à Mayence, les deux cités rivales qui se disputent le berceau de la presse.

Une troisième ville, à la vérité, Harlem, revendique le même titre pour un de ses enfants, Laurent Coster, et voici l'histoire ou plutôt la légende qu'elle raconte pour appuyer sa maternelle assertion.

Laurent Coster avait deux neveux orphelins auxquels il servait de père. Un jour qu'il était allé passer avec eux quelques heures à promener dans la campagne aux environs de Harlem, les deux enfants l'entraînaient par leurs folles courses dans un petit bois de hêtres.

Coster s'assit au pied d'un arbre, et, par désœuvrement, tandis que ses petits compagnons poursuivaient joyeusement les roitelets effrayés, il ramassa un fragment d'écorce desséchée, le tailla pendant quelque temps sans but et finit par sculpter une lettre en relief à l'une de ses extrémités. Cette lettre achevée, il en fit une seconde, puis une troisième... Il allait continuer sans doute, lorsque ses neveux, lassés de vagabonder sous le feuillage, revinrent près de lui.

Laurent Coster les accueillit avec une caresse et leur donna, au retour, pour jouet, les lettres qu'il venait de faire.

Wilhem, l'aîné des enfants, regarda curieusement le morceau d'écorce ciselé par son oncle, et, comme il y trouva un certain rapport avec les cachets, dont il avait maintes fois vu tirer des empreintes sur la cire molle, il appuya la lettre sur le sable de la cote.

Laurent Coster l'observait; en voyant le résultat obtenu, il tressaillit, ecurut vers Wilhem et l'embrassa plein de joie.

— Mon enfant, lui dit-il, tu viens de découvrir un merveilleux secret.

Il parlait ainsi, disent les chroniqueurs de Harlem, parce qu'une illumination subite lui avait inspiré l'art de l'imprimerie.

En effet (ce sont toujours les chroniqueurs qui

parlent) aussitôt de retour à la ville, son premier soin fut de couler dans la lettre et de tirer une épreuve sur papier. Le lendemain il termina son alphabet, en fit faire plusieurs autres, et voulut composer des lignes... Mais à l'impression les mots se présentaient en sens inverse. Cela lui fit connaître la nécessité du renversement à des caractères.

" Pendant que des ouvriers cisailleurs lui préparaient les éléments de cette seconde tentative, Thomas Pierre, son gendre, qu'il avait pris pour confident et associé de son projet, composa une coupe plus tenace que l'ordinaire; le succès de la seconde expérience fut complet.

Gendant Coster allait que lentement dans la mise en œuvre de sa découverte. Ne soupçonnant pas que la feuille de vélin pût être imprimée des deux côtés, il tira chaque page à part sur deux feuilles différentes, qu'il unissait ensuite par le collage.

De même il sentit les défauts de ses lettres en bois de hêtre et les changea par le moulage et la fonte, d'abord en plomb puis en étain, ce métal moins malléable offrant plus de résistance que le premier.

Complète alors par ces perfectionnements successifs, la découverte de Laurent Coster devint pratique entre ses mains, et en peu de temps lui fit une condition très lucrative.

Mais le désir d'accroître son commerce et sa fortune le perdit. Il s'associa par malheur, pour l'aider, un domestique appelé Jean, lequel, selon la tradition de Harlem, se serait appelé Fust ou Faust, dont nous parlerons plus longuement tout à l'heure.

Ce domestique, une fois instruit dans l'art typographique, déroba une partie des caractères employés par son maître, s'enfuit à Mayence, ou bientôt il établit une imprimerie de concert avec Jean Guttemberg.

Telle est la légende ingénieuse par laquelle la ville de Harlem veut entrer en lice avec Strasbourg et Mayence. L'opinion générale des savants en a fait justice; en effet, l'authenticité du récit que nous venons de rapporter dans toute sa simplicité native n'est rien moins qu'avérée, puisque les faits qui s'y trouvent consignés ne furent livrés à la publicité que cent dix ans après leur prétendu accomplissement.

C'est plutôt à Strasbourg, selon toutes probabilités, que fut conçu, élaboré, mis au jour, le premier résultat d'un art inconnu jusqu'alors. Jean Genselch de Sulzloch, dit Guttemberg, était venu demeurer à Strasbourg, en 1424; il y resta jusqu'en 1443 seulement, quoique les registres de la ville le comptent encore comme citoyen en 1445.

Guttemberg avait le caractère qui fait les grands hommes. Sa volonté constante bravait avec énergie les obstacles qui s'opposaient à ses desseins, et la mauvaise fortune ne ralentissait jamais sa persévérance active et patiente. Noble de naissance, il sut jeter de côté, comme un vêtement mal ajusté à ses épaules, les préjugés de sa caste contre les lettres, pour chercher à leur donner l'essor le plus rapide. Pauvre, il manqua de tout, hors de courage. Vingt fois, il vit approcher le moment du triomphe pour sa pensée; vingt fois, l'ère nécessaire à payer les éléments constitués de son projet fit défaut à ses espérances. Rien de tout cela ne l'arrêta. Qu'importent les ruines à l'homme fort! Prêtes à crouler sur lui, elles ne l'épouvantèrent pas. Le monde chancelant et frémissant menaçait son front, qu'on le verrait attendre debout, sans pâlir, la foudroyante avalanche.

Guttemberg était une de ces âmes d'acier que ne peut entamer la douleur, un de ces rocs vivants de la mer du monde que nul souffle de tempête n'ébranle. L'histoire de sa vie en offre à chaque instant la preuve.

Il naquit à Mayence, en 1400, comme si la Providence eût voulu qu'il marquât, par sa naissance du siècle dont il devait être le premier. Les années de son enfance et de sa jeunesse nous sont peu connues. Ses contemporains, si prolifiques seulement pour des faits inutiles, se taisent presque totalement à son égard.

Leur silence est le même sur les premières années de son séjour à Strasbourg, et c'est là une perte pour l'histoire.

C'eût été une étude curieuse de suivre dans leur progression continue les développements de la pensée de Guttemberg. C'eût été un noble

spectacle de le voir tourmenté comme la Pytho-nisse antique, par un dieu inconnu, par son génie qui préparait en silence dans la fermentation involontaire de ses rêves une conception sublime et tant qu'ignorée.

Bergellanus a tenté de nous en donner une idée dans un poème latin sur l'œuvre de Hans Genselch; mais les haillons de sa poésie vont mal à cette gloire souveraine.

Il n'a d'autre mérite que d'avoir recueilli les traditions populaires sur Guttemberg. C'est lui qui attribue les premières méditations du grand embryon Mayencien à l'observation qu'il fit tout à tour des effets de son cachet et d'un pressoir à vin.

Quoi qu'il en soit de cette explication qui n'est peut-être qu'un caprice de l'imagination de Bergellanus, interrogeons comme lui, avec plus de réserve, sinon avec plus d'audace, l'histoire de Guttemberg.

C'est vers l'an 1436 qu'il fit une première association avec Andreas Drescher et quelques autres bourgeois de Strasbourg, afin d'exploiter son projet. Ces hommes devinrent pour lui ce qu'on appellerait aujourd'hui des commanditaires; car, sacrifiant à la science son petit patrimoine, il avait consumé, depuis 1424, ce qu'il possédait, en essais infructueux.

Trois ans se passèrent sans produire encore des résultats bien positifs; Andreas Drescher mourut alors, et la société se trouva rompue, parce que Guttemberg ne voulait pas admettre Georges, frère d'Andreas, aux droits de succession dans l'association.

Georges intenta un procès à Guttemberg qui le perdit et fut contraint de donner à son adversaire le contingent social versé par Andreas.

Cette perte détermina Hans Genselch à quitter Strasbourg, non pas qu'il renonçât à son projet, mais parce qu'il espérait trouver à Mayence les secours nécessaires pour l'exécuter.

En effet, il le fit, et se lia avec un bourgeois nommé Meidenbach, un riche offrande appelé Fust, et, en 1450, il leur fit part de ses idées, et les rendit témoins de quelques expériences.

C'est bien, dit un jour Fust à Guttemberg, voilà un secret qui peut nous rendre plus riches que le roi de France et l'empereur... Puisse à mon cœur tant que vous voudrez, maître Hans, notre association me rende mon argent au centuple.

— Prenez aussi chez moi tant qu'il vous plaira, continua Meidenbach, je suis de l'avis du compère Fust.

Guttemberg, sans répondre, pressa d'une main éloquentes la main des deux bourgeois, et, le lendemain, ils commencèrent à utiliser leur union, après s'être mutuellement juré sur le Christ un silence inviolable.

Ils furent fidèles à leur parole, et, cependant, au bout de quelques semaines, leur secret fut découvert. Un des domestiques de Fust, Pierre Schaeffer, jeune homme intelligent et curieux, s'était inquiété du mystère dont s'enveloppaient son maître pour travailler de concert avec Guttemberg et Meidenbach. Il se mit donc à épier habilement toutes les démarches des trois associés, écouta leurs entretiens, parvint même à se cacher dans le laboratoire de façon à voir sans être vu tout ce qui s'y faisait.

Guttemberg et Fust, se croyant seuls, passèrent plusieurs heures à imprimer quelques pages.

Pierre Schaeffer suivait avec anxiété, chacun de leurs mouvements. Il les vit d'abord prendre une planche de hêtre sur laquelle des lignes étaient gravées en relief comme le sont encore les traits principaux d'une vignette sur bois, la poser sur une table au-dessus de laquelle était une vis entre deux mentans; puis Fust prit un pinceau, et passa une couche d'encre sur cette planche. Guttemberg, à son tour, y déposa une feuille de vélin qu'il recouvrit d'une seconde planche non gravée, fit tourner la vis qui descendit, et, un instant après, enleva de l'appareil le vélin couvert de caractères.

Pierre Schaeffer sentait son cœur battre à briser sa poitrine. Au moment où Guttemberg montrait avec orgueil à Fust le glorieux résultat de leur travail, il fut sur le point de jeter un cri... mais il se contint, ouvrit la porte mal jointe du cabinet qu'il lui avait servi d'asile, et s'avança froidement vers les deux associés.

Une surprise amère plissa le front de Guttemberg... Fust pâlit...

— Mes maîtres, dit Pierre Schaeffer, je viens vous demander si vous voulez m'associer à vos travaux, j'ai des bras et du cœur; puis, je ne sais quoi me dit que je vous serai utile.

— Sort d'ici, risible, s'écria Fust hors de lui, brandissant un marteau.

Guttemberg l'arrêta.

— Ne frappez pas inutilement, Fust, lui dit-il. Certes, il est malheureux qu'on ait surpris nos secrets; mais il nous aurait fallu tôt ou tard des ouvriers; Pierre est intelligent, qu'il soit notre associé.

— Merci, maître, répondit Schaeffer, je n'apporte rien comme part aujourd'hui, mais je tâcherai de ne pas tarder à le faire.

Pierre Schaeffer disait vrai: car, un an après son admission dans la société, il avait inventé les lettres mobiles, ainsi que les matrices propres à les fonder.

Guttemberg accueillit ce perfectionnement avec transport, sans jalousie: c'est le propre des âmes de rester inaccessibles aux sentimens vulgaires.

Il renonça dès-lors aux tables gravées de bois, de cuivre ou d'étain, pour adopter le nouveau procédé.

Fust, qui, d'abord, s'était montré le plus hostile à Schaeffer, s'enthousiasma d'une telle admiration pour lui en voyant le mouvement de progrès immense communiqué par sa découverte à l'art typographique, qu'il lui donna pour femme Christine Fust, sa fille.

Alors commencèrent des travaux plus sérieux et plus longs que ceux qui avaient été précédemment entrepris.

(A continuer.)

CORRESPONDANCE PARISIENNE

DU CANADIEN.

Paris, le 1er octobre 1847.

(Suite.)

Rentré à son corps il s'empara de Narlingue, de Donawert et de Venberry; au blocus d'Ingolstadt, Oudinot attaqué par l'armée de Latour se défendit pendant 10 heures contre des forces doubles: il reçut dans cette affaire une blessure à la cuisse, trois coups de sabre sur les bras et un sur le cou. Il rejoignit sa division à Eterham, où il chargea avec un bras en écharpe. Il s'empara de Constance défendu par les Autrichiens et par le prince de Condé. Nommé général de division, il contribua beaucoup à la victoire de Zurich et y reçut une balle dans la poitrine. Pendant le siège long et mémorable de Gènes, il sortit de la place et traversa deux fois les lignes anglaises sur un frêle esquif pour aller conférer avec le général Suchet des intentions du général Masséna, dont il était chef d'état-major. On peut lui attribuer le succès de la célèbre bataille de Mirino: ce fut là qu'il se précipita sur l'artillerie autrichienne qu'il mit en déroute. Les consuls gouvernants lui laissèrent une des pièces qu'il prit et lui donnèrent un sabre d'honneur.

Il reçut peu de temps après le commandement des grenadiers et fut nommé en mars 1805, grand cordon de la légion d'honneur. Parti de Bologne avec 10,000 grenadiers pour faire la campagne de 1805, il arriva à Vienne 45 jours après; traversa la ville et se porta sur le pont du Danube. Ce pont était miné et défendu par 180 bouches à feu; le général Oudinot prend froidement la mêlée des mains d'un canonier et la jette dans le fleuve, faisant capituler toutes ces troupes. Il fut blessé en poursuivant l'ennemi après le combat de Jantersdorf; et sans attendre sa guérison il partit pour Austerlitz, où sa division se couvrit de gloire.

Il fut chargé l'année suivante de prendre possession du canton de Neuchâtel et de Valencienne; et son esprit de conciliation lui valut le titre de citoyen de Neuchâtel. Il pénétra à Berlin et ensuite en Pologne, où il décida la victoire d'Ostrolenka; Nommé comte de l'empire, il reçut une dotation d'un million. Il se rendit à Dantzick, pour secourir le maréchal Lefebvre; puis le 24 juin 1807, il soutint à Friedland, avec 10,000 grenadiers, le choc de 80,000 russes, depuis une heure du matin jusqu'à midi. L'année suivante il fut nommé gouverneur d'Erfurt.

En 1809 il marcha contre l'Autriche, et entra à Vienne avec son seul état-major, avant la capitulation de la place. Il contribua au succès du combat d'Ennsdorf et fit des prodiges de valeur à la bataille de Wagram, à la suite de laquelle il fut élevé à la dignité de maréchal d'empire et créé duc de Reggio.

Au commencement de 1810 il fut chargé de prendre possession de la Hollande. Les magistrats d'Amsterdam jaloux de reconnaître le docteur de son administration, donnèrent son nom à une caserne et lui offrirent une épée du plus grand prix. Plus tard le Roi des Pays-Bas, remonté sur son trône lui envoya le grand cordon de ses ordres.

En 1812 il fut pendant deux mois gouverneur de Berlin; il prit 16 pièces de canons au combat de la Dwina; il fut blessé dangereusement à l'affaire de Polosk. Il était, à peine remis qu'il repartit pour Ischraniki où il reprit le comman-

dement du 2e corps, réduit à environ 8000 hommes. Chargé de se porter sur Norisora pour assurer le passage de la Bérézina, il rencontra la division Lambert qu'il rejeta sur la rive droite du fleuve.

Il passa la Bérézina au village de Studianca, et il attaqua l'ennemi et le mena tambour battant pendant deux heures. Le 28 il fut attaqué par les armées réunies de la Dwina et de la Wolynie et soutint contre elle avec les divisions des corps des ducs de Bellune, d'Echingne, et de Trévise, la fameuse bataille dite de la Bérézina. Blessé de nouveau grièvement par une balle qui lui traversa le corps, le maréchal fut transporté dans la ville. A peine se disposait-on à le panser dans une bicoque que la ville fut entourée des gendarmes de Cosaques, ayant 2 pièces de canon; malgré son extrême faiblesse il se défendit avec ses aides-de-camp et ses domestiques, formant 39 personnes; ils barricadèrent la maison, soutinrent un siège de 4 heures, tuèrent beaucoup de monde et furent dégagés à temps. Le corps qu'il commandait fut une des principales causes du gain de la bataille de Bantzen, en 1813.

Le maréchal commandait deux divisions de la garde à Leipzig et il se couvrit de gloire. Il fut chargé de l'arrière garde, pendant toute la retraite; tomba dangereusement malade quelques jours avant la bataille d'Hancœ et fut obligé de revenir en France. Après quelques mois d'une pénible convalescence il reçut encore le commandement d'un corps d'armée et se distingua aux affaires de Brienne, de Nagie, de Bai et d'Arus sur Aube. Napoléon ayant abdiqué, le maréchal dégagé de son serment offrit son cœur et son épée au roi, dont il devint depuis l'un des plus fermes défenseurs. Il fut nommé par Louis XVIII colonel général des grenadiers et des chasseurs royaux. Pendant les 100 jours, Napoléon chercha à l'entraîner; mais le maréchal refusa fermement de seconder son usurpation. Au second retour du roi il fut nommé commandant en chef de la garde nationale parisienne, fonction qu'il conserva jusqu'en 1830. En 1829, il fut l'un de ceux qu'on adjoignit au généralissime, le duc d'Angoulême, lors de l'intervention en Espagne, et ce fut lui qui commanda les troupes pendant l'occupation de Madrid.

Après la révolution de juillet, le maréchal Oudinot, qui n'était pas très partisan du changement de dynastie perdit son commandement; mais fut nommé grand chevalier de la légion d'honneur et ensuite gouverneur des Invalides, dignité qu'il exerça depuis 1842.

Nous avons servi sous les ordres du maréchal, nous avons souvent diné à sa table et nous pouvons dire que rien n'égalait son urbanité, son esprit et son à propos. Il parlait très peu de ses jours de gloire, mais cependant personne ne pouvait plus que lui en revendiquer les souvenirs. Serviable et accessible pour tous; bon père et bon époux, il avait toutes les vertus patriarcales et une noblesse sans masque.

Le duc de Reggio était de petite taille, sa figure avait quelque chose de martial sans être dure, sa parole toujours agréable. Il était marié à mademoiselle de Coucy, d'une ancienne famille de Champagne; madame la maréchale était en 1830 dame d'honneur de madame la duchesse de Berry, et ce fut avec le plus profond étonnement qu'elle ne put suivre cette princesse dans l'exil. Il laisse un fils, le marquis Oudinot, lieutenant-général et député. Un second fils avait trouvé la mort en Afrique où il combattait à la tête d'un régiment de cavalerie; cinq petits-fils servent encore la France: ce sont M.M. Charles Oudinot, capitaine des Zouaves, Louis Oudinot, lieutenant d'état-major, le jeune Pajol capitaine aux chasseurs d'Afrique, et Lorenzy, capitaine aux chasseurs d'Orléans. Le maréchal Sout, duc de Dalmatie et le maréchal Marmont, duc de Raguse, en exil, sont maintenant les seuls restes des maréchaux de l'empire.

Le baron Jean Louis Joseph de Fernig, né le 12 août 1772 est la seconde perte faite après celle de l'Achille français, comme on avait surnommé le maréchal Oudinot. Le comte de Fernig était fils d'un greffier de Bretagne et ne se doutait guère qu'il deviendrait comme avant la révolution. Il embrassa les idées de l'époque et s'engagea volontairement. Ces sentiments étaient innés dans sa famille, car ses deux sœurs, les demoiselles de Fernig obtinrent une espèce de célébrité dans les temps en s'immolant toutes deux sur l'hôtel de la patrie: elles devinrent même les aides-de-camp du général Dumouriez et pendant les campagnes de 1792 et 1793 on les vit toujours au combat comme à la table à côté de leur général. De méchantes langues prétendaient qu'on pouvait encore les voir ailleurs tant leur attachement était grand pour le guerrier semi-républicain. La convention nationale déclara que mesdemoiselles de Fernig avaient bien mérité de la patrie, et ordonna que leur maison, qui avait été brûlée par les Autrichiens serait rebâtie aux frais de l'Etat.

Nonobstant cette ovation patriotique, lorsque Dumouriez fut mis hors la loi par la Convention, mesdemoiselles de Fernig restèrent fidèles à la fortune du général. Elles quittèrent la France avec lui, et l'une des deux ayant eu son cheval tué, lorsque les volontaires de l'Yonne firent feu sur Dumouriez, monta lestement en croupe derrière sa sœur: toutes deux traversèrent ainsi l'Escaut. Elle vécut plusieurs années à Altona, en proie à la plus extrême misère, et rentra ensuite en France où l'une d'elles s'est mariée. La Convention rappela son décret, sur la proposition de Gossuin, qui prétendit que ces filles avaient bien effectué les services qu'elles pouvaient avoir rendus dans les plaines de Champagne, en entrant dans la trahison du scélérat Dumouriez.

Quant au général de Fernig, il était major au 112e régiment d'infanterie de ligne en 1804, fut nommé maréchal de camp d'infanterie le 14 juin 1812; baron de l'empire, il n'eut jamais que des commandements secondaires, mais ne laissa pas cependant que de se signaler. Le général de Fernig adhéra en 1814 à la déchéance de Bonaparte, fut nommé officier de la légion d'honneur et chevalier de St. Louis, par le roi; il fut employé en 1815 dans le commandement des gardes nationales.

La troisième perte est celle du lieutenant-général Baron Picquet, grand croix de la légion

d'honneur, qui fut l'un des plus brillants officiers de cavalerie de l'empire.

La quatrième est celle de M. Perron, ancien officier de la garde impériale, qui est mort à San Pedro, dans la Nouvelle-Grenade, où il dirigeait un établissement agricole. Après avoir servi dans la guerre de l'indépendance comme aide-de-camp de Bolivar, le général Perron fut grièvement blessé à la bataille d'Ayacoucha, et Bolivar lui fit accorder une pension à titre de récompense nationale.

La cinquième est celle de M. Sartan, chef de bataillon, commandant du génie au fort de Pierre Chatel, près Lyon, qui trouva la mort dans un déplorable accident: occupé à relever le plan de quelques travaux, le pied lui manqua et il tomba à la renverse dans le fleuve, profond et rapide au pont de la Balme sur le Rhône.

La sixième est celle du chevalier Le Breton, ancien colonel de gendarmerie, maréchal de camp en retraite, commandant de la légion d'honneur, décédé à Versailles dans une âge avancé.

La septième est celle de M. Mouzzand, lieutenant du navire à vapeur le *Philadelphie*, qui a été tué à Cherbourg par la chute d'une vergue qui lui a cassé le cou.

(A Continuer.)

ANNONCES NOUVELLES.

Assortiment de marchandises sèches.—T. Casey. Calendrier pour 1848.—W. Neilson. Avis aux personnes qui ont de l'argent, etc., appartenant aux émigrés.—Tos. Cary. Patates de Metis à vendre. Cartes pour rire.—Un Citoyen. Notification de comparaitre à B. Armstrong.—Burrhoughs et Fiset, P. B. R. Bois et chaloupes trouvés.—R. H. Russell.

ENCANS.

Emplacements.—M. Tessier. Fourrures.—G. & H. Gibson. Bois et chaloupes.—R. H. Russell. Vente du fonds d'une banqueroute. Vente de livres.—N. Balzarette.

QUEBEC:

VENDREDI 29 OCTOBRE 1847.

AFFAIRES DE ST. JOSEPH DE LA BEAUCHE.

M. M'CORD et le détachement de carabiniers qui s'étaient rendus à St. Joseph de la Beauche à la demande du shériff, comme nous l'avons déjà annoncé dans notre feuille de lundi dernier, sont revenus hier, sans avoir trouvé les personnes qu'ils avaient ordre d'arrêter, lesquelles s'étaient cachées dans les bois. On représente les esprits comme excessivement montés dans toute la paroisse au sujet de cette déplorable affaire qui ne fait pas honneur à ceux qui y prennent part, et que l'on suppose poussés à la résistance par des gens plus instruits, mais qui recherchent une facile popularité en flattaient les préjugés des ignorants. Il serait vraiment à désirer que les choses en restassent là; car nous aimons à croire que, mieux conseillés et voyant la position dangereuse dans laquelle les récalcitrants se mettent en s'opposant à l'exécution d'une loi qui a sans doute quelques imperfections, mais que la majorité des représentants du peuple a votée dans l'intérêt général, ils reconnaîtront leur erreur, se rendront à la raison et paieront les légères sommes exigées d'eux, dont ils peuvent surveiller l'emploi, et qu'ils savent enfin ne pas sortir de leur propre localité.

Il ne reste maintenant aucun malade à la Grosse-Île, et pour l'Hôpital de la Marine le nombre porté au dernier rapport officiel est réduit à 247.

M. Ledoyen et le colonel Calvert continuent, à l'Hôpital de la Marine, la série d'expériences qu'ils ont entreprises, il y a déjà quelque temps, au moyen du fluide désinfectant inventé par le chimiste français. L'objet particulier de ces expériences est de découvrir si ce réactif peut être employé avec quelque avantage dans diverses maladies, pour le pansement des plaies, etc. Le rédacteur du *Mercury*, qui paraît avoir suivi les divers essais, en rend compte de manière à faire espérer quelque succès. Quant à la propriété du fluide Ledoyen de coaguler certaines substances en putréfaction et de leur enlever par là leur mauvaise odeur en empêchant le dégagement des gaz fétides et délétères, il paraît qu'elle est suffisamment prouvée et reconnue. Il ne reste donc plus qu'à en faire répandre l'usage généralement, soit pour l'assainissement des demeures, soit pour les fins de l'agriculture. C'est à cet objet important que nous aimerions surtout voir s'attacher des à-présent les autorités ou les citoyens influents; cela n'empêcherait pas ensuite de rechercher d'autres applications du fluide Ledoyen.

NAUFRAGE.—Nous avons encore aujourd'hui la triste tâche d'enregistrer un nouveau sinistre au milieu duquel huit personnes ont perdu la vie. Le matin du 13 octobre, par un fort vent du sud-est la goélette du capitaine Leclerc, de Matane, se rendant à Québec de Ste. Anne-des-Monts où elle s'était chargée de poisson, a fait côte à la Trinité, au pied de la Pointe des Monts. Les personnes qui ont péri dans ce naufrage sont l'épouse d'un nommé Sénéchal dit Lapierré et ses quatre enfants, de St. Roch des Aulnais; Jean Vion et Achille Pelletier de Ste. Anne des Monts et un matelot de Matane nommé Bouchard. Le reste de l'équipage s'est sauvé.

UNE RECTIFICATION D'IMPORTANCE MAJEURE.—Le nom de M. Dr. Sewell a été inséré par erreur à la place de celui de feu le Dr. Racey dans l'invitation d'assister aux funérailles de ce dernier contenue aux annonces de notre président numéro. L'erreur n'a été aperçue et corrigée qu'après qu'une partie des feuilles destinées à la ville avaient été déjà mises en circulation, de sorte que M. le Dr. Sewell a pu lire ce qu'il est donné à bien peu de personnes de voir: Une invitation à son propre enterrement!

GO AHEAD.—Les journaux de New-York annoncent que l'on y a commencé la construction d'un bateau à vapeur de 400 pieds de long, destiné à voyager entre Albany et New-York. D'après le contrat, ce nouveau Léviathan de l'Hudson devra parcourir la distance qui sépare ces deux villes (54 lieues) en moins de 6 heures, et accomplir le voyage, aller et retour, en douze heures, y inclus le temps nécessaire pour le débarquement et l'embarquement des passagers, du fret, etc.; c'est-à-dire que ce navire devra faire plus de 9 lieues à l'heure! Le plus grand bateau à vapeur actuellement sur les eaux américaines est le *Hedrick Hudson*, qui a 330 pieds, même dimension que le *John Munn*, le roi du Saint-Laurent.

UNE DÉFINITION PARFAITE.—Quelqu'un se vantait de chercher le mouvement perpétuel et d'être sur le point de le trouver. Un mécanicien qui était présent lui dit: « Commencez par vous mettre dans un panier, et quand vous serez soulevé de terre par l'anse, vous aurez trouvé ce que vous cherchez. »

Lundi prochain étant jour d'obligation, le *Canadien* ne sera pas publié, mais s'il survenait quelques nouvelles importantes avant mercredi nous les transmettrions à nos abonnés par un extra.

A une assemblée de la profession médicale tenue hier à l'hôtel d'Albion, le Dr. Painchaud au fauteuil, le Dr. Sewell fut prié d'agir comme secrétaire.

Les résolutions suivantes furent proposées et passées à l'unanimité.

Sur la proposition du Dr. Sewell, secondé par le Dr. Frémont,

Que les membres de la Faculté médicale de Québec, ayant accompagné à leur dernière demeure les restes de leur défunt confrère, John Racey M. D., ne peuvent se séparer sans exprimer le profond regret que cette perte leur fait éprouver et la haute opinion qu'ils avaient de ses qualités morales comme de ses connaissances professionnelles.

Sur la proposition du Dr. Douglas, secondé par le Dr. Landry,

Que cette assemblée désire exprimer son admiration pour le zèle infatigable, l'assiduité constante et l'extrême douceur avec laquelle feu le Dr. Racey, pendant la durée de l'épidémie qui l'a ajouté au nombre déjà considérable de ses victimes, a rempli gratuitement ses laborieux devoirs auprès des malades.

Sur la proposition du Dr. Robitaille, secondé par le Dr. Jackson,

Que par respect pour la mémoire du défunt la Faculté porte le deuil de la manière ordinaire pendant l'espace de six semaines.

Sur la proposition du Dr. Russell, secondé par le Dr. Morrin,

Que le président et le secrétaire de cette assemblée transmettent à la veuve et aux parents du défunt l'expression de la profonde sympathie qu'éprouvent les membres de la Faculté pour la perte douloureuse qu'ils tiennent de faire, et qu'il leur soit adressé en même temps copie des résolutions maintenant adoptées.

J. A. SEWELL M. D.

Québec, 28 octobre 1847. Secrétaire.

Nous publions avec plaisir le *Prospectus* de M. Huston, que l'on trouvera ci-après. Ce monsieur réveille là une excellente idée dont il a été fréquemment question, mais que personne encore n'a pu mettre à exécution. La littérature canadienne a besoin d'être connue et encouragée; or l'œuvre proposée par M. Huston, qui possède tout ce qu'il faut pour faire un choix judicieux, rendra sous ce rapport un service éminent aux lecteurs comme aux auteurs canadiens. A part quelques ouvrages de prix et que l'on peut montrer avec orgueil, les productions moins considérables mais souvent non moins intéressantes de tous les écrivains qui ont pris la plume dans ce pays, sont noyées au fond de journaux dont personne peut-être n'a la collection complète. Mais laissons parler M. Huston lui-même, il expose suffisamment et mieux que nous ne le ferions pour lui, l'utilité et les avantages de la publication qu'il offre d'entreprendre. Nous osons prédire que l'appel qu'il fait au public trouvera promptement un accueil favorable chez tous les hommes de goût, et que l'on verra renaître bientôt une foule d'écrits et de poésies oubliés aujourd'hui, mais qui méritent d'occuper une place distinguée dans l'histoire intellectuelle du pays que va nous tracer ainsi l'éditeur du Répertoire de la Littérature Nationale:—

LE RÉPERTOIRE NATIONAL, OU RECUEIL DE LITTÉRATURE CANADIENNE.

« Les chefs-d'œuvre sont rares et les écrits sans défauts sont encore à naître. » (Le Canadien de 1807.)

PROSPECTUS.

Nous soumettons aujourd'hui, au public Canadien, le projet d'une compilation, qui, suivant l'avis d'un grand nombre d'hommes instruits, devra être très utile aux jeunes gens studieux, aux écrivains du Canada, et très intéressante pour les personnes qui aiment la littérature nationale et qui voudront étudier son enfance, ses progrès et son avenir.

Nous voulons donc réunir dans deux volumes les meilleures productions des littérateurs Canadiens, maintenant éparses dans les journaux franco-canadiens qui ont été publiés depuis un demi-siècle.

Après avoir fait de longues et attentives recherches, et consulté des écrivains distingués, nous sommes convaincus, et nous le disons sans crainte d'être démenti plus tard, que la republication d'un bon choix des meilleurs écrits Canadiens fera certainement honneur au pays et à ses écrivains. La littérature Canadienne, il est vrai, ne se compose encore, pour ainsi dire, que de simples essais, en vers ou en prose, pour la plupart l'œuvre de jeunes gens dont le goût n'était pas bien formé, et que les études et la connaissance du monde n'avaient pas encore mûris. Mais au mi-

lieu des défauts de composition, et souvent des incorrections de style, le talent étincelle et brille, comme l'électricité à travers de légers nuages. Grand nombre de ces essais, toutefois, sont évidemment l'œuvre d'hommes au goût sévère, aux fortes études, aux vastes connaissances, qui se sont inspirés des beautés du pays, des belles mœurs du peuple, et d'une nationalité naissante et déjà combattue.

A part quelques volumes et quelques pamphlets, tous ces essais se trouvent enfouis dans les énormes volumes des journaux périodiques. Jetés sur des feuilles politiques, comme quelques fleurs dans un gouffre, ils ont disparu pour toujours, si une main amie ne les retire de l'oubli pour les faire revivre sous une forme plus légère, plus gracieuse et plus utile.

Nous pensons qu'outre le mérite de retirer de l'oubli, comme nous venons de dire, des écrits d'un grand mérite sous le rapport littéraire et sous le rapport national, le Répertoire aurait aussi l'effet d'engager un bon nombre d'écrivains éminents à reprendre leurs travaux littéraires, et tous les jeunes gens à travailler avec énergie à éclipser leurs devanciers. Car nous le tenons pour certain, ce qui jette le dégoût dans l'âme des écrivains Canadiens, c'est de voir le fruit de leurs études et de leurs travaux passer avec les journaux périodiques dans un oubli éternel. Mais lorsqu'ils auront l'espoir d'être tirés un jour de ce triste oubli et de trouver place dans le *RÉPERTOIRE NATIONAL*, qui pourra être continué d'époque en époque par les amis de leur pays, ils travailleront davantage et mieux.

Quant à nous, si, par nos recherches, nous pouvons ajouter un nouveau fleuron à la couronne nationale, nous serons amplement récompensés de nos veilles et de notre labeur.

NOTRE PLAN.

Le *RÉPERTOIRE NATIONAL* formera un recueil des meilleurs écrits publiés en Canada. Le recueil se composera de deux volumes de 384 pages, imprimés sur beau papier et avec de beaux caractères, dont le présent prospectus est un échantillon.

Le recueil sera publié par livraison. Il en sortira une de 32 pages octavo tous les quinze jours.

Les écrits porteront la date de leur première publication, et seront insérés dans le *RÉPERTOIRE* sans subir aucun changement, afin que le lecteur puisse juger du mérite intrinsèque des auteurs, et comparer les progrès qu'a faits la littérature à différentes époques. Pour bien faire connaître ces différentes époques, il sera nécessaire quelquefois d'insérer des écrits de peu de mérite, mais alors le nombre en sera très restreint. Lorsque les noms des auteurs seront connus ils seront mis en toutes lettres, au bas de leurs productions.

Chaque volume sera accompagné d'une table alphabétique des matières y contenues.

Le prix sera de QUATRE PIASTRES pour l'ouvrage, ou dix chelins par volume, payables après la publication de la première livraison de chaque volume.

Des listes de souscription seront déposées chez les principaux libraires de Québec et de Montréal, et au cabinet de lecture de l'Institut Canadien.

La publication sera commencée aussitôt que deux cent cinquante souscripteurs auront inscrit leurs noms sur les listes. Et le compilateur s'engage à compléter les deux volumes, une fois qu'il en aura commencé la publication.

S'adresser franc de port, au sousigné, chez MM. Lovell et Gibson, Montréal.

J. HUSTON,

Membre de l'Institut Canadien.

M. l'Éditeur du *Canadien*,

La cause intentée contre les boulangers vient d'être décidée par la cour du banc de la reine.

La poursuite avait été originairement intentée devant la cour hebdomadaire des magistrats, par un des employés du bureau de la police, pour contraindre les boulangers à payer l'amende de cinq livres courant, imposée par l'ancienne ordonnance de 1667 contre les boulangers négligeant de donner le cautionnement voulu par cette loi.

Cette ordonnance avait été révoquée par l'acte de la 55e Geo. III, chap. 5, (1815), statut temporaire qui fut continué de temps à autre jusqu'en 1821: on le laissa tomber alors, et, depuis 1831, les corporations furent investies du pouvoir de légiférer sur ce sujet: on cessa alors d'exiger le cautionnement en question; chacun croyait l'ancienne ordonnance morte.

Et c'est cette position que prennent les boulangers, dans leur défense; ils prétendent, et je crois qu'il ne fut pas mé, qu'une loi, quoique temporaire, pouvait révoquer une loi permanente; la législation pouvant bien être d'opinion que la loi permanente ne convenait plus du tout, tout en désirant obtenir l'avantage de l'expérience sur sa propre législation, avant de la rendre permanente.

En lisant le statut en question, on serait fortement porté à croire que telle était l'intention du législateur. Il est dit dans le préambule: « Vu que les lois maintenant en force, concernant les personnes engagées dans le métier de cuire et vendre du pain, sont insuffisantes pour les fins proposées et qu'il est devenu nécessaire de faire des règlements plus amples et plus efficaces. »

Et la clause du rappel est dans les termes suivants:

« Et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, qu'une ordonnance passée par le gouverneur et le conseil législatif de la ci-devant province de Québec, le vingt-neuvième jour de mars dans la dix-septième année du règne de notre souverain seigneur, George trois, intitulée: Ordonnance qui concerne les boulangers dans les villes de Québec et de Montréal, en la province de Québec, soit, et la dite ordonnance et chaque partie d'icelle est par le présent rappelée. »

Néanmoins, les magistrats, après avoir entendu les raisons, de part et d'autre, ayant été d'opinion que l'ancienne ordonnance était devenue en force, les boulangers apperçurent de leur décision à la cour du banc de la reine; et le jugement qui vient d'être rendu confirme celui des magistrats.

On regrette que la cour du banc de la reine ait rendu son jugement, tandis qu'il n'y avait que deux juges présents, ce qui pourrait donner lieu à l'inconvénient d'avoir deux décisions différentes, sur le même sujet, dans le cas où une semblable poursuite venant devant les deux autres juges, leur opinion fût opposée à celle de leurs collègues: cela est d'autant plus fâcheux que le cautionnement n'étant d'aucune utilité quelconque, il n'eût résulté aucun inconvénient de la suspension de la cause, jusqu'à ce qu'on eût pu obtenir la présence, à la cour, de la majorité des juges.

Mais la décision est rendue, elle doit être respectée et obéie.

Malgré que les boulangers paient déjà une forte taxe à la corporation, ils doivent, sans murmurer, se transporter au bureau de la police, avec leurs cautions, se conformer à la loi et payer chacun leur écu à messieurs les greffiers. Il ne serait pas déraisonnable, en même temps, pour les boulangers de s'attendre, que de leur part, messieurs les magistrats voudraient bien leur alléger le fardeau, autant que possible, en donnant une durée indéfinie au cautionnement, ainsi qu'ils en ont le droit, au lieu d'obliger, comme ci-devant, les boulangers à perdre un temps précieux en venant renouveler le cautionnement chaque année.

Et pour en finir une bonne fois, que l'on s'adresse à la législature; sans doute, elle révoquera l'ordonnance de 1667.

Québec, 28 octobre 1847. F. P.

RELATION DES ÉVÉNEMENTS DE MEXICO, Adressée par un Français à un de ses compatriotes de Vera-Cruz.

Mexico, 28 septembre 1847.

Mon cher monsieur,—Je profite du départ du courrier anglais pour vous adresser un aperçu des scènes auxquelles j'ai assisté dans la capitale et dans ses environs. Les Mexicains ont été battus sur tous points et de toutes les façons aux batailles et escarmouches qui ont eu lieu du 8 au 13 courant.

Santa Anna abandonna la capitale le 13 au soir et se dirigea vers l'intérieur. Les Américains entrèrent dans la ville le 14 au matin tranquillement et avec ordre; et le général Scott avait déjà pris possession du palais quand, tout-à-coup, la capitale, saurée du périsse, qui s'était réunie sur les toits des maisons, commença à faire pleuvoir une grêle de pierres sur les troupes américaines; des coups de feu partirent aussi des fenêtres et des balcons.

Le général Scott fit placer des pièces d'artillerie de manière à balayer les diverses rues et donna ordre de tirer à mitraille sur la foule. Cette mesure fut néanmoins jugée insuffisante pour apaiser l'insurrection: des compagnies furent envoyées dans toutes les directions avec ordre de mettre à sac les maisons d'où partaient les coups de fusil et de passer au fil de l'épée les Mexicains qui y seraient surpris.

Cet ordre fut promptement exécuté, mais avec une grande modération, que le général Scott avait recommandée dans les instructions secrètes qu'il accompagnait ses ordres. Ce plan éteignit en effet l'insurrection qui dura trois jours, du 14 au 16; période pendant laquelle eurent lieu des scènes du plus lamentable caractère.

Je vous assure que nous avons été fort alarmés tout le temps. Tous les étrangers, sans en excepter ceux qui nourrissent des préjugés contre les Américains, s'accordent à dire que ces derniers n'ont pas exécuté la centième partie des ravages qu'ils avaient le droit de commettre, et, qu'à leur place, une armée européenne aurait certainement accompli. Étranger moi-même et ayant assisté personnellement aux opérations militaires qui terminèrent la carrière de Napoléon, je crois pouvoir déclarer avec sincérité que si une armée continentale s'était trouvée lapidée et criblée de balles par la population d'une ville conquise, cette population aurait été plus rudement traitée que ne l'ont été les habitants de Mexico.

Maintenant, nous sommes tranquilles; triste tranquillité cependant, qui nous laisse sous le coup de l'appréhension de nouveaux troubles. Notre situation précaire ne peut s'améliorer qu'autant que la paix sera définitivement conclue ou que les États-Unis enverront une quinzaine de mille hommes de plus au Mexique. L'armée d'invasion est infiniment trop faible. Imaginez-vous un peu que sont 7,000 hommes pour occuper une ville habitée par 200,000 ennemis.

Les Américains se sont couverts de gloire dans toutes les batailles, ce sont de vrais héros collectivement et individuellement. Il y a quelque chose de prodigieux à voir une poignée d'hommes se frayer un chemin sur une étendue de trois cents milles d'un terrain couvert par une population dense, pour aller planter leur bannière étoilée sur le dôme de la capitale. Ils n'ont à Puebla que 1,000 hommes contre 50,000 habitants.

L'ex-président Herrera est parti pour Queretaro où le congrès doit s'assembler le mois prochain. Il a pris avec lui 4,000 hommes et Santa Anna s'est retourné sur Puebla avec deux mille chevaux. Ces deux corps de troupes forment les restes des 20,000 réguliers qui défendaient la ville il y a deux semaines.

Quelques personnes espèrent que plusieurs membres du prochain congrès de Queretaro demanderont la paix immédiate. J'en doute. La folie de ce peuple n'est pas près de finir. Quand ouvrira-t-il les yeux sur ses véritables intérêts? Jamais, je le crains. Toutes communications avec l'intérieur sont interceptées.

Adieu, etc.

(Des Melanges Religieux.)

Nous recevons au moment de mettre sous presse la nouvelle que M. l'abbé de Lamothe est décédé samedi matin, et a été inhumé ce matin à Ste. Scholastique.

Mgr. Prince, que nous annonçons beaucoup mieux dans notre feuille de vendredi, est aujourd'hui dans un état qui donne les plus grandes inquiétudes.

M. Paquin était toujours, aux dernières dates, dans un grand danger.

M. Porlier est beaucoup mieux ainsi que M. Moreau et M. Clément.

Nous apprenons l'arrivée à Montréal de MM. Bonissaut et Daniel, prêtres du séminaire de St. Sulpice.

Il paraît que l'Apôtre de la Tempérance, le R. P. Mathieu se propose de visiter l'Amérique du Nord le printemps prochain. C'est une raison de plus pour supprimer les auberges au plus vite!

Le Travailleur de Boston nous apprend, par une lettre de Franconia (N. H.) en date du 16 septembre, que ce jour là la crête du Mont Lafayette était couverte de neige!

A Vicksburg, on a posé dernièrement la première pierre d'une nouvelle église catholique.

UN REPAS DE MATELOT.—On sait avec quelle folle prodigalité le marin dépense, à terre, l'argent qu'il a gagné pendant un voyage de long cours; mais le trait suivant, cité par les journaux de Londres, dépasse toutes les extravagances connues en ce genre.

Deux simples soldats de marine, qui venaient de recevoir leur paie au moment où l'on désarmait le steamer de guerre *Pluto*, à Woolwich, ont parié qu'ils avaleraient, avec du pain, du fromage et des oignons, un certain nombre de billets de 5 livres sterling (125 fr.) qu'ils venaient de recevoir, et ils étaient déjà assez avancés dans cette singulière collation, lorsque leurs camarades les ont empêchés de continuer.

Le *Boston Mercantile Journal*, janvier 1847. LE BAUME DE CERISE SAUVAGE DE WISTAR. Il y a tant de remèdes certains contre les rhumes la toux et la consommation que nous sommes quelquefois disposés à douter de leur efficacité à tous. M. S. W. Fowler, droguiste de la plus haute réputation, au N° 139, rue Washington, possède l'agence d'un remède appelé Baume de Cerise Sauvage qui semble s'être acquis une bonne réputation partout où l'usage s'en est introduit. Nous avons vu des lettres de toutes les parties de la Nouvelle Angleterre de personnes de la plus haute classe témoignant le soulagement qu'elles ou leurs amis ont éprouvé de l'essai de ses propriétés.

Extrait d'une lettre datée de Petersburg Va. 15 janvier 1847.

Un monsieur l'une vélocité indubitable nous apprend que son frère avait été retenu au lit pendant quelques semaines par une toux sévère qui résistait aux efforts de plusieurs médecins éminents, et sur l'usage de deux bouteilles du BAUME DE CERISE SAUVAGE DE WISTAR, il a été rendu à la santé la plus parfaite et il est maintenant gros gras et joyeux.

Vos serviteurs respectueux, ROSSER & ANDERSON, Droguistes.

Le vrai Baume porte toujours la signature I. BUTT sur l'enveloppe.

A vendre à Québec, en gros et en détail, chez JOSEPH BOWLES et JOHN MUSON.

Québec, 4 octobre 1847.

DÉCÈS.

Le 10 courant, à St. Germain de Rimouski, à l'âge de 40 ans, Suzanne Lavoie épouse de Jean-Baptiste Ross Pilote.

CALENDRIER

DE QUEBEC, POUR 1848,

A VENDRE,

CHEZ WM. NEILSON, rue de La Montagne N° 19, le CALENDRIER de Québec, pour l'année 1848.

Québec, 29 octobre 1847.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC, DANS LE BANC DE LA REINE.

Le vingt-deuxième jour d'octobre 1847.

PRÉSENT L'honorable SIR JAMES STUART BARONET, Juge-en-chef.

M. le Juge BOWEN, M. le Juge PANET,

WILLIAM SNEEZY de la paroisse de la rivière du Loup, dans le comté de Rimouski, dans le District de Québec, marchand du bois

DEMANDEUR.

BARNABAS ARMSTRONG du lieu nommé Rivière St. François et Rivière Bleue dans le comté de Rimouski dans le District de Québec, marchand de bois

DEFENDEUR.

APRÈS avoir entendu le Demandeur par son conseil, sur sa motion dans cette cause faite et filée le vingt-cinq courant, pour que en avant qu'il parait par le retour de William Smith Sewell, écuyer, Sheriff du district de Québec, au (Writ) mandat de saisie arrêté émis en cette cause que Barnabas Armstrong g. le défendeur dans cette cause a des effets et des propriétés personnelles dans cette province mais qu'il n'a pu être trouvé dans le dit district et n'y a pas de domicile, par un avertissement qui devra être inséré deux fois dans la langue anglaise dans un des journaux quelconques publiés dans cette langue et deux fois en langue française dans un des journaux publiés dans cette langue, dans le Bas Canada, il le dit Barnabas Armstrong soit notifié qu'il ait à paraître et à répondre à cette poursuite sous deux mois après la dernière insertion d'un tel avertissement et que sur défaut de la part du défendeur de paraître et de répondre à cette poursuite sous la période ci-dessus, il sera permis au Demandeur de procéder au procès et au jugement comme dans une cause par défaut, il est considéré et adjugé par la cour de notre souveraine dame la Reine maintenant ici, que la dite motion soit et est par les présentes accordées en conséquence il en est ordonné ainsi.

Signé BURROUGHS & FISET, JOHN U. AHERN, P. B. R. Procureur du demandeur. Québec, 29 octobre 1847.

AVIS.

TOUTES les personnes qui ont en leur possession ou sous leur garde de L'ARGENT, des MARCHANDISES, MEUBLES OU EFFETS ayant appartenu à des émigrants décédés ou appartenant actuellement à des émigrants malades sont requises par les présentes de les déclarer sans délai, au sousigné qui a été dûment autorisé par un ordre de Son Excellence en Conseil en date du 25 octobre, courant, à recevoir ces argent, marchandises, meubles et effets.

THOS. CARY, Député Inspecteur général. Montréal, 26 octobre 1847.

CARTES POUR RIRE.

MAINTENANT sous presse, et seront bientôt livrées au public. Il en sera déposé un certain nombre de jeux chez M. Crémazie rue la Fabrique. Le jeu se compose de 45 cartes avec autant de questions et réponses.

UN CITOYEN. Québec, 29 octobre 1847.

A VENDRE PAR LES SOUSIGNÉS :

9 CAISSES Lainages Allemands.

C. & W. Wurthele, Rue St. Paul.

Québec, 13 septembre 1847.

PATATES!!! PATATES!!!

1000 MINOTS de Patates de Météle le garde et en trois bon ordre.

S'adresser à FIERRE GINGRAS, Jr. ou au Capt. FRASER à son bord, Quai Napakon. Québec, 29 octobre 1847.

BOIS ET CHALOUPES TROUVÉS.

LES bois et chaloupes non encore réclamés et qui se sont dans le Bassin de la Police, au quai des Indes, après SAMEDI le 6 novembre, seront vendus par encan.

R. H. RUSSELL, Chef de la Police. Québec, 29 octobre 1847.

BOIS ET CHALOUPES TROUVÉS.

SERONT VENDUS par encan LUNDI 8 novembre le BOIS ET LES CHALOUPES qui restent dans le bassin de la Police, au quai des Indes.

R. H. RUSSELL, Chef de la Police. Québec, 29 octobre 1847.

HARENGS DE LA BAIE DES CHALEURS.

490 QUARTS à vendre par le sousigné.

F. BOIS. Québec, 25 octobre 1847.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC, DANS LA COUR DES BANQUEROUTES.

Le 22ème jour d'octobre 1847. Dans l'affaire de WILLIAM HENRY LEMOINE, failli.

Il est ordonné, sur motion de la part du syndic, que la seconde assemblée générale des créanciers du dit banqueroutier, pour la preuve des dettes et l'examen du failli, soit tenue en cette cour dans le palais de Justice de la cité de Québec, MARDI le neuvième jour de novembre à ONZE heures du matin.

Par ordre du Juge, JOHN B. PARKIN, G. C. B.

BISCUIT DE MATELOT.

500 SACS manufacturés à Québec convenable pour l'usage des navires.

A vendre chez W. HUNT & Co. Quai de Haut. Québec, 27 octobre 1847.

HARENGS DE LABRADOR.

LA cargaison de la golette *St. Anne* du Labrador consistant en HARENGS pêchés l'an, en tonnes, en tierces, et en quarts, TRUITE MONÉE en quarts.

A vendre chez W. HUNT & Co. Quai de Haut. Québec, 27 octobre 1847.

VIN DE BENECCARLO.

2 TONNES vin de Benecarlo débarqué 15 quarts du navire "Lama" de Cadix 20 octaves.

A vendre par W. HUNT & Co. Quai de Haut. Québec, 27 octobre 1847.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC, DANS LA COUR DES BANQUEROUTES.

Le 26ème jour d'octobre 1847. Dans l'affaire de JAMES WRAY et autres faillis.

Il est ordonné, sur motion de la part du syndic, que la seconde assemblée générale des créanciers de la banqueroute soit tenue en cette cour au palais de Justice dans la cité de Québec, SAMEDI le sixième jour de novembre prochain, à ONZE heures du matin.

Par ordre du Juge, JOHN B. PARKIN, G. C. B.

AVIS.

UNE assemblée du BUREAU DES DIRECTEURS DE L'ASSOCIATION DU TELEGRAPHE ELECTRIQUE DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE SÉPTENTRIONALE, tenue le 21 courant dans cette cité il a été

RESOLU—Qu'en versant de £2.10 courants pour chaque action de £10, soit maintenant demandés aux propriétaires ou aux actionnaires de cette association; et que le dit versement soit payable à CHARLES GETHINGS écuyer, trésorier de l'association au bureau de la Branche de la Banque de la Cité, à Québec.

LUNDI le VINGT SEPT Décembre mil-huit cent quarante-sept—et qu'avis de cette demande soit donnée dans le *Québec Mercury* et la *Canadian*, (deux journaux qui se publient à Québec) par l'insertion de la présente résolution.

Par ordre, W. KIMLIN, Secrétaire. Association du T. E. A. B. S. Bureau de l'Association, Québec, 25 octobre 1847.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC, BANQUEROUTE.

CHRISTOPHER FLANAGAN, de la cité, du comté et du District de Québec, Imprimeur et

Commerçant, commission émise par Jean Casimir Brunneau, écuyer, l'un des Juges de circuit dans et pour le District de Québec, datée le vingt troisième jour d'octobre 1847. L'assemblée des créanciers se tiendra au Palais de Justice dans la dite cité de Québec, JEUDI le onzième jour de novembre prochain, à ONZE heures du matin.

W. S. SEWELL, Sheriff. Bureau du Sheriff, Québec, 25 octobre 1847.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC, DANS LA COUR DES BANQUEROUTES.

Le 19ème jour d'octobre 1847. Dans l'affaire de MARY ANN HICK, faillie.

Il est ordonné sur motion de la dite Banqueroutière qu'une assemblée publique pour l'allocation d'un certificat à la banqueroutière, soit tenue en cette cour dans le Palais de Justice de la cité de Québec, JEUDI le dix-huitième jour de novembre prochain, à ONZE heures du matin.

Par ordre du Juge, JOHN B. PARKIN, G. C. B.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC, BANQUEROUTE.

DANS LA COUR DES BANQUEROUTES.

Le 25ème jour d'octobre 1847. Dans l'affaire de PAUL OCTAVE DUPUY, Banqueroutier.

Il est ordonné, sur motion de la part du syndic que la seconde assemblée générale des créanciers du dit banqueroutier, pour la preuve des dettes et l'examen du failli, soit tenu en cette cour dans le palais de Justice de la cité de Québec, MARDI le second jour de novembre prochain à ONZE heures du matin.

Par ordre du Juge, JOHN B. PARKIN, G. C. B.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC, BANQUEROUTE.

DANS LA COUR DES BANQUEROUTES.

Le 19ème jour d'octobre 1847. Dans l'affaire de MARY ANN HICK, faillie.

Il est ordonné sur motion de la dite Banqueroutière qu'une assemblée publique pour l'allocation d'un certificat à la banqueroutière, soit tenue en cette cour dans le Palais de Justice de la cité de Québec, JEUDI le dix-huitième jour de novembre prochain, à ONZE heures du matin.

Par ordre du Juge, JOHN B. PARKIN, G. C. B.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC, BANQUEROUTE.

DANS LA COUR DES BANQUEROUTES.

Le 25ème jour d'octobre 1847. Dans l'affaire de PAUL OCTAVE DUPUY, Banqueroutier.

Il est ordonné, sur motion de la part du syndic que la seconde assemblée générale des créanciers du dit banqueroutier, pour la preuve des dettes et l'examen du failli, soit tenu en cette cour dans le palais de Justice de la cité de Québec, MARDI le second jour de novembre prochain à ONZE heures du matin.

Par ordre du Juge, JOHN B. PARKIN, G. C. B.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC, BANQUEROUTE.

DANS LA COUR DES BANQUEROUTES.

Le 25ème jour d'octobre 1847. Dans l'affaire de PAUL OCTAVE DUPUY, Banqueroutier.

Il est ordonné, sur motion de la part du syndic que la seconde assemblée générale des créanciers du dit banqueroutier, pour la preuve des dettes et l'examen du failli, soit tenu en cette cour dans le palais de Justice de la cité de Québec, MARDI le second jour de novembre prochain à ONZE heures du matin.

Par ordre du Juge, JOHN B. PARKIN, G. C. B.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC, BANQUEROUTE.

DANS LA COUR DES BANQUEROUTES.

Le 25ème jour d'octobre 1847. Dans l'affaire de PAUL OCTAVE DUPUY, Banqueroutier.

Il est ordonné, sur motion de la part du syndic que la seconde assemblée générale des créanciers du dit banqueroutier, pour la preuve des dettes et l'examen du failli, soit tenu en cette cour dans le palais de Justice de la cité de Québec, MARDI le second jour de novembre prochain à ONZE heures du matin.

Par ordre du Juge, JOHN B. PARKIN, G. C. B.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC, BANQUEROUTE.

DANS LA COUR DES BANQUEROUTES.

Le 25ème jour d'octobre 1847. Dans l'affaire de PAUL OCTAVE DUPUY, Banqueroutier.

Il est ordonné, sur motion de la part du syndic que la seconde assemblée générale des créanciers du dit banqueroutier, pour la preuve des dettes et l'examen du failli, soit tenu en cette cour dans le palais de Justice de la cité de Québec, MARDI le second jour de novembre prochain à ONZE heures du matin.

Par ordre du Juge, JOHN B. PARKIN, G. C. B.

VENTES PAR ENCAN.

Sera vendu aux magasins des sousignés, MERCREDI le 3 novembre prochain, à DEUX heures précises, sans réserve :

UN assortiment considérable et précieux de Fourrures, comprenant :

1000 boas de martre zibeline, 1000 ditto queues d'écureuil, 150 ditto martre zibeline, 350 victorines, 200 paires manchettes, 1500 casques de martre zibeline, à la Durham, 100 paires gants et gantelets, 36 ditto doublés, en castor, Manchons et Boas d'écureuil, Ditto ditto de martre de roche, Ditto ditto martre zibeline de France. Peaux repassées, etc., etc.

G. & H. GIBSONE. Québec 29 octobre 1847.

VENTE DE LIVRES.

Sera vendue MARDI prochain, le 2 Novembre aux chambres d'encan du sousigné sans réserve :

UNE collection de livres choisis venant d'une Bibliothèque d'un Monsieur de Montréal, livres de Lois, Voyages, Belles lettres Littérature, etc., etc.

—AUSSI— Sera vendue à la suite des livres, Boîtes à ouvrages pour Dames, Boîtes à Toilette pour Messieurs, Dames, etc., etc. et autres articles trop longs à détailler. La vente à SEPT heures précises.

N. BALZARETTI. Québec, 29 octobre 1847.

VENTE DU FONDS D'UNE BANQUE-ROUTE.

Sera vendu JEUDI prochain le 4 novembre à DEUX heures dans le magasin de P. O. DUPUY, au pied de la rue La Montagne.

TOUT le fonds de commerce de sa banqueroute, consistant en Poterie, Verre, Couleurs, etc., etc.

—APRÈS QUOI— Le bail du magasin jusqu'au 1er mai prochain. Par ordre du Syndic. Québec, 29 octobre 1847.

Par encan seront vendus LUNDI 8 novembre prochain, à UNE heure P. M. sur les lieux :

1. UN emplacement situé au faubourg St-Jean, de cette cité sur le niveau nord de la rue Richelieu, de 40 pieds de front sur 60 de profondeur, tenant au nord-est à Augustin Chartier et au sud-ouest à Charles Villeneuve, appartenant à M. Pierre Blais.

2. Un autre emplacement situé au même faubourg de 17 pieds de front sur 50 de profondeur, borné au sud à la rue d'Alquiin, à l'ouest à la rue Ste-Clair, à l'est à Boniface Gossé, avec une maison en pierre à un étage dessus construite, appartenant à Joseph Thomas dit Bigoutin.

3. Un autre emplacement situé au faubourg St-Louis de cette cité de 26 pieds de front sur 28 de profondeur, borné au nord à la rue d'Artille, au sud à Ant. Léger, à l'est à la rue St-Michel, et à l'ouest à François Belleau, appartenant à Alexandre Leggo.

M. TESSIER, Notaire. Québec, 26 octobre 1847.

Vente par Encan

DE PLUSIEURS EMPLACEMENTS DE VALEUR.

JEUDI le 11 novembre prochain, à UNE heure de l'après-midi au Bureau du sousigné, on procédera à la vente et adjudication par encan public, s'il n'en est d'ici à ce temps, préalablement disposé par vente privée de plusieurs superbes lots de terre et emplacements de différentes dimensions, situés dans les faubourgs St. Jean, St. Roch et St. Louis, appartenant à une personne qui a cessé de résider en cette Ville.

On peut voir les Plans, connaître les conditions et avoir tout autre information que l'on désirera, en s'adressant à LOUIS PANET, notaire, N° 3, rue St. Louis.

Québec, 22 octobre 1847.

N. B.—On recevra en paiement les débentures du feu

EMPLACEMENT A VENDRE.

Sera vendu par encan (si l'on n'en dispose pas auparavant par vente privée) LUNDI le 8 novembre prochain, à UNE heure P. M. sur les lieux :

UN EMPLACEMENT situé dans la rue du Roi, à St. Roch, vis-à-vis de M. P. Allard, boulangier, de 51 pieds de front, sur 60 en profondeur, exempt de rentes annuelles. Des titres incontestables seront donnés à l'acquéreur.

Four autres renseignements s'adresser à Madame veuve ROCHETTE, rue St. Valer, maison de M. Bélanger. Québec, 29 octobre 1847.

ON a besoin d'une nourrice, s'adresser à ce bureau. Québec, 27 octobre 1847.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC, EN BANQUEROUTE.

MATTHEW HAMMOND, de la cité de Québec dans le district de Québec, maître cordonnier et commerçant comme tel, commission émise par Joseph André Taschereau, écuyer, l'un des Juges de Circuit dans et pour le dit District de Québec, en date du VINGTIÈME jour d'octobre 1847. L'assemblée des créanciers se tiendra au palais de Justice dans la dite cité de Québec, VENDREDI le cinquième jour de novembre prochain, à ONZE heures du matin.

W. S. SEWELL, Sheriff. Bureau du Sheriff, Québec, 7 octobre 1847.

ON a besoin d'une nourrice, s'adresser à ce bureau. Québec, 27 octobre 1847.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC, EN BANQUEROUTE.

MATTHEW HAMMOND, de la cité de Québec dans le district de Québec, maître cordonnier et commerçant comme tel, commission émise par Joseph André Taschereau, écuyer, l'un des Juges de Circuit dans et pour le dit District de Québec, en date du VINGTIÈME jour d'octobre 1847. L'assemblée des créanciers se tiendra au palais de Justice dans la dite cité de Québec, VENDREDI le cinquième jour de novembre prochain, à ONZE heures du matin.

W. S. SEWELL, Sheriff. Bureau du Sheriff, Québec, 7 octobre 1847.

LE sousigné ayant été dûment nommé syndic à la Banqueroute de LOUIS GUARARD et son épouse, donne avis que ceux qui sont endettés à la dite Banqueroute sont requis par les présentes de payer le montant de leurs dettes entre ses mains avant le 20 novembre prochain, autrement les comptes seront remis à un avocat qui sera chargé d'en effectuer la collecte.

WM. McLIMONT. Québec, 22 octobre 1847.

AUSSI,—A louer, jusqu'au 1er mai prochain, la maison et le magasin dans la rue Desfossés, occupés par les susdits.

INSTITUTEUR DEMANDÉ.

ON aurait besoin immédiatement d'un jeune homme recommandé sous tous les rapports, et capable d'enseigner l'anglais et le français grammaticalement, et ayant déjà été employé comme Instituteur pour se charger d'une école de Garçons près de l'Eglise. S'adresser par lettres franches de port ou mieux personnellement au sousigné.

MIVILLE DE CHENE, M. D. Président des Commissaires d'école. St. Henry, 11 octobre 1847.

A VENDRE PAR LES SOUSIGNÉS,

60 BOITES Chocolat

150 caisses Vin de Porto, Sherry et claret

Vin de Porto et Sherry en Pipes, en octaves et en quarts de qualité supérieure

20 caisses Genièvre

Cassonade brillante

50 sacs Café

50 caisses Thé trunkay

100 barils de Moutarde

100 ballots de Tabac cavendish fin

200 ballots Harengs frais de Digby

500 quarts Harengs du printemps

—AUSSI— Un assortiment de peinture, de poterie et de verrerie. MCKAY & CASSELS. Québec, 9 juillet 1847.

EN BANQUEROUTE.

LE sousigné recevra des soumissions jusqu'au 25 courant, pour l'achat du fonds de commerce de P. O. DUPUY, banqueroutier, avec le loyer du magasin situé au pied de la rue La Montagne. Si l'on n'a pas disposé du fonds ci-dessus par vente privée, le tout sera vendu à l'encan vers le 27 courant.

WM. G. WURTELE. Québec, 20 octobre 1847.

En Banqueroute.

Dans l'affaire de P. O. DUPUY, Banqueroutier.

LE sousigné a été dûment nommé Syndic pour administrer les affaires du dit banqueroutier.

WM. G. WURTELE. Québec, 20 octobre 1847.

BATEAU A VAPEUR A VENDRE.

DES soumissions adressées au sousigné ne seront reçues à ce bureau jusqu'à MIDI le 2 novembre prochain, pour l'achat du bateau à vapeur renouveau Fulcan maintenant à Sorel, avec sa machine de la force de quarante chevaux manufacturée à la fonderie Ste-Marie.—Conditions du paiement: Un tiers comptant, en signant le contrat de vente; un tiers à douze mois et l'autre tiers à dix-huit mois avec l'intérêt du jour de la vente. Les soumissions devront contenir le nom de deux personnes responsables qui consentent à se porter cautions pour le paiement des deux derniers tiers du prix d'achat.

On peut voir le bateau à vapeur à Sorel en s'adressant à l'officier qui en a la garde.

Par ordre, THOMAS A BEGLY, Secrétaire des Travaux Publics. Département des Travaux Publics, Québec, 20 octobre 1847.

COMMIS DEMANDÉ.

ON a besoin pour un magasin de la Campagne d'un jeune Homme actif et intelligent parlant les langues anglaise et française.

On exigera des certificats de bonne réputation et de capacité. S'adresser par lettre affranchie, boîte N° 45, Bureau de la Poste, Québec.

Québec, 25 octobre 1847.

T. CASBY,

A MAINTENANT reçu ses ACHATS ETENDUS des premiers marchés de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et des Etats-Unis, et comme ses MARCHANDISES ont été choisies avec soin, aux conditions les plus avantageuses, il se sent en état de pouvoir déclarer sans hésitation qu'il n'a jamais offert auparavant un ASSORTIMENT comparable à celui qu'il offre aujourd'hui, pour

L'ETENDUE, LE CHOIX ET LA MODICITE DES PRIX.

SON FONDS DE SOIERIES est entièrement nouveau, comprenant des Satins unis, noirs et de couleur, Satinets, Barathos, Gros-de-Naples, Lustini, Sarsenettes et Persiennes de toutes couleurs.

Satins pour Visites, du noir damassé le plus riche, et baignés. Un assortiment splendide de Chapeaux, Rubans pour bonnets des modes les plus récentes.

Dentelles et étoffes de dentelle en grande variété. Cois de Dentelle de Limerick, Cardinales, Colerettes, Mousselines et Cambrics cousus, de toutes sortes.</

PHARMACIE CANADIENNE,

RUE ST. JEAN,
No. 24, QUEBEC.
AVIS.

LE PUBLIC RENCONTRERA A LA PHARMACIE CANADIENNE du soussigné, en sus des avantages des prix et de la qualité des remèdes, un plus grand encore, celui de sa qualité de MEDECIN, qui est une garantie de l'usage des remèdes et des directions qu'il offre à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance; avantage que n'offre nul autre établissement en ce genre à Québec; et qui est cependant le point le plus important en médecine.

O. GIROUX, M. D. Pharmacien,
Rue St. Jean, No. 24, Québec.

Québec, 18 octobre 1847.

UNE ECONOMIE DE 40 POUR CENT AU MOINS.

A L'EMPORIUM DE

W. BENJAMIN ET CIE.

Marchands Tailleurs sur le principe des paiements au comptant,

VIS-A-VIS LA RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE.

EN annonçant l'arrivée du plus grand assortiment de vêtements tout faits qui ait jamais été importé en Canada, les propriétaires de cet établissement ont appelé l'attention particulière à leur assortiment d'habits d'affaires, de chasse et d'hiver. Aussi à leur variété infinie de Pantalons, Vestes, etc., le tout des manufactures de Londres et réunissant — l'Economie, la nouveauté et la durée.

ARRIVAGES DE

Pelletteries Nouvelles, Montreux,

Velours, Chapeaux de Castor pour Dames, Tapis, etc., etc.

CHEZ H. BENJAMIN,

MARCHE DE LA HAUTE-VILLE, QUEBEC.

EN annonçant la réception des articles ci-dessus, aussi bien que d'autres marchandises adaptées à la saison actuelle et à celle qui approche, le soussigné prévient les acheteurs que jamais auparavant son fonds de marchandises n'a été si rempli de nouveautés ni ne s'est composé d'un assortiment aussi complet et qu'il continuera à recevoir des marchandises par les bâtiments qui arriveront encore. Il appelle aussi l'attention particulière du public sur le bas prix de tous les articles qui offrent cette année et qui est dû à l'état de perturbation dans lequel sont tous les marchés en Angleterre, et il invite l'attention des acheteurs sur l'avantage de se trouver les premiers. Son assortiment de Pelletteries manufacturées est extraordinairement étendu et contient tous les articles en cette ligne.

Les salles destinées à l'exposition des NOUVEAUTES, des MANTEAUX etc., seront ouvertes LUNDI prochain.

On a besoin, comme assistants de deux jeunes gens sachant parler les deux langues.

Québec, 1er octobre 1847.

MARCHANDISES NOUVELLES

Pour le Commerce d'Automne.

Rue St. Jean, **ARTHUR & CO.**, Porte St. Jean.

ONT reçu par les arrivages récents un GRAND ASSORTIMENT de MARCHANDISES FRANÇAISES et ANGLAISES parmi lesquelles sont: Des rubans pour bonnets et chapeaux, Fleurs françaises, Gants, Velours de soie noire et de couleur, Chemisettes et Cols de Mousseline cousus, Barres de Jenny Lind, Cachemires pour robes châles de diverses espèces avec leur assortiment ordinaire de

MARCHANDISES DE LAINE ET DE COTON.

A. & Co., appellent l'attention publique particulièrement sur le fonds de DRAPS SUPERFINS, CASTOR et CASIMIRS des meilleures manufactures de l'Ouest de l'Angleterre et du Yorkshire, une grande variété de TWEEDS de GOUT et DOESKINS, et un choix recherché d'étoffes ANGLAISES et FRANÇAISES pour VESTES, à des prix très modérés.

Québec, 4 octobre 1847.

AVIS.

LE soussigné ayant été nommé curateur à la succession vacante de feu John Jordan, écuyer, ci-devant commis de l'honorable Compagnie de la Baie d'Hudson, et en dernier lieu, bourgeois, résident à la Pointe-des-Monts, prie tous ceux qui ont des réclamations contre la succession du défunt, de les transmettre, d'attester, le plus tôt possible, à son bureau, Haute-Ville de Québec, rue Notre-Dame, et ceux qui doivent à la dite succession, d'avoir à liquider leurs comptes sans délai.

VITAL TETU.

Québec, 8 octobre 1847.

LAMPES! LAMPES!

LE soussigné vient de recevoir directement de New-York, et offre à vendre un assortiment splendide et riche de Lampes de cheminée, de table et de plafonds, complète avec globes et cheminées.

—AUSI—

Globes de lampes, verres et mèches
N. BALZARETTI.

Québec, 12 juillet 1847.

Les soussignés offrent à vendre:

QUELQUES caisses de SOULIERS DE CAOUTCHOUC brevetés
Quatre do do communs
G. & H. GIBSONE.

Québec, 7 avril 1847.

TAPISSERIE.

LE soussigné vient de recevoir et offre en vente la privée: Une quantité de tapisserie de dessins variés.

Québec, 4 juin 1847.

B. COLE,
E. et C.

A VENDRE,

St. Anselme, une Maison à deux étages, de 40 pieds sur 35, située près de l'église, faisant face aux quatre chemins, avec hangar à deux étages, granges, étables de 100 pions, fournils et potasserie, etc., etc. Cette maison est située dans une place très avantageuse pour le commerce. Pour les conditions s'adresser au propriétaire, W. VENNEN, sur les lieux, ou à Québec à

PIERRE VENNEN,
Marchand.

15 mars 1847.

PARFUMERIE SUPERIEURE.

LES soussignés viennent de recevoir un assortiment choisi de Parfumerie supérieure, Pommes, Huile pour les cheveux etc parmi lesquels se trouvent les articles suivants:—
Graisée d'ours véritable
Crème rose pour la peau
Pommade de Palma Christi
Restaurateur des Cheveux
Extrait végétal pour les cheveux
Eau de Lavande
De Cologne
Huile antique à la rose
Une variété d'Essence et de parfums
LE TOUT A VENDRE A BAS PRIX.
F. FRECHETTE & FRERE.
Rue Lamontagne.

Québec, 20 octobre 1847.

Operations sur les Yeux et les Oreilles.

LE Dr. J. A. CADWELL, OCULISTE ET AURISTE de Montréal, est arrivé à Québec pour affaires professionnelles et a pris des chambres à l'Hôtel d'Albion.
S'étant consacré pendant de longues années exclusivement à cette branche de la profession, le docteur C. a acquis une grande expérience dans les services essentiels aux sourds et aux aveugles de Québec, et peut être consulté entre 8 heures du matin et 5 heures de l'après-midi pour toutes les maladies qui affectent l'OEIL ou l'OREILLE soit simples ou compliquées.
Il n'entre sans douleur des YEUX ARTIFICIELS qui font tous les mouvements naturels de l'oeil sans et dont il garantit la parfaite ressemblance.
Il guérit et redonne en quelques secondes les YEUX LOUCES OU DE TRAVERS par une opération très simple.

J. A. CADWELL,
M. D. Oculiste et Auriste.

Québec, 22 octobre 1847.

INSTITUTEUR DEMANDE.

ON a besoin d'un instituteur bien recommandé pour la paroisse de St. André, s'adresser sur les lieux à

F. LAPOINTE,
AL. FRASER.

8 octobre 1847.

JEAN MICHEL PFEIFER,

(ARRIVÉ D'ALLEMAGNE.)

Facteur d'Instruments de Musique,
ACCORDEUR DE PIANOS, ETC., ETC.

S'étant récemment établi dans cette cité, muni des outils et appareils complets, est en état de solliciter le patronage public avec des garanties suffisantes, qu'il donnera satisfaction entière à ceux qu'il lui confieront la confection la réparation ainsi que la mise en accord des pianos et autres instruments de musique.
Les ordres envoyés à son atelier rue St. Joachim, faubourg St. Jean, tout vis-à-vis de l'école des enfants, ou chez M. Molt, organiste, rue Sic. Angèle, recevront l'attention la plus prompte.

Québec, le 8 octobre 1847.

Beurre.

150 BARILS de Beurre du Haut-Canada, de première qualité, à vendre chez le soussigné

JOHN U. YOUNG,
Agent.

Bureau au Coin de la rue Arthur et la rue de J. B. F. Québec, 8 octobre 1847.

Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal.

LES lectures à cette école incorporée, commenceront le 1er novembre prochain, et finiront le dernier avril.

Les lectures, à l'avenir, ne seront données qu'en français comme suit:
L'Anatomie par le Dr. Bibes.
Les accouchements Dr. Arnoldi.
La pratique de la médecine Dr. Badgley.
La Chirurgie Dr. Moutro.
La matière médicale et la thérapeutique Dr. J. E. Coderre.
La Chimie Dr. Sutherland.
L'Institut de médecine, ou Physiologie Dr. Peltier.
La médecine légale Dr. Boyer.
La Clinique médicale Dr. Badgley.
La Clinique chirurgicale Dr. Arnoldi.

N. B.—Les élèves qui auront complété leurs cours à cette école pourront avoir le degré de l'Université du Collège M. Gill, d'après un arrangement fait entre ces deux institutions, et en suivant son *Annus Medicus* à ce Collège.

WILLIAM SUTHERLAND,
Québec, 27 septembre 1847. 15c M. D.

POELES.

LES soussignés reçoivent maintenant leur assortiment annuel de Poèles du Canada qu'ils offrent à vendre, consistant en—
1-2 poèles doubles de 3 pieds
76 do simples do
160 do doubles de 24
60 do simple do
—AUSI—
210 Poèles simples de 27, 24 et 20 pouces
MOORE, GRAINGER & Co.
Québec, 16 août 1847.

AVIS AUX MANCHONNIERS.

Le soussigné a l'ordre d'offrir.

1475 IMITATIONS de martres
6-0 boss

1500 casques de fourrure de grandeurs assorties

Ces fourrures sont toutes bien conservées et de la meilleure qualité et étaient destinées à une maison en gros, mais sont offertes aujourd'hui à la concurrence publique. Si on les demande elles seront vendues à des prix extrêmement bas et en lots à la commodité des acheteurs.

J. W. FOUNDEN,
Courtier, allée de Bell.

Québec, 6 août 1847.

EMPLACEMENT A VENDRE.

CET emplacement est situé au faubourg St. Jean, à l'enclosure des rues St. Joachim et St. Siméon, derrière le cimetière anglais. Il est un bon site pour un marchand d'épicerie, etc.

S'adresser à F. E. GARANT, Propriétaire

Québec a été 9 1847.

A LOUER,

ET possession donnée immédiatement, le bas de la maison occupée par le soussigné, située sur la rue des Fossés, dans un endroit très bien adapté pour le commerce d'épicerie ou autre négociation. Tous les appartements seront chauffés par un poêle russe

JOS. HAMEL.
15c

Québec, 8 mars 1847.

Avertissement.

A VENDRE ET A LOUER:

1. A VENDRE:—Une jolie maison en pierres, à deux étages et dans le meilleur endroit possible, située en cette Haute-Ville de Québec, Rue Sic. Anne, près de l'Esplanade.

S'adresser à J. B. TRUELLE, Notaire,
24 mars 1847. 26c Rue Ste. Anne, No. 97.

DEPOT D'HORLOGES, MIROIRS DE TOUS GENRES

Jouilleries Montres, etc., etc., de
ANSELME HARDY,
No. 8, rue Notre-Dame, Bass-Ville.

Il se flâte de fournir au dépôt susdit tout ce qui appartient à cette branche à tous ceux qui désireront bien l'encourager, à des prix les plus réduits.

Québec, 22 octobre 1847.

KALIDOR CIRCASSIEN.

POUR EMBELLIR LE TEINT.

Il enlève les coups de soleil, la rudesse de la peau, les éruptions, les rougeurs, adoucit la peau d'une manière remarquable et lui rend toute la fraîcheur de la jeunesse.

Cette préparation est garantie pure et exempte de tout mélange mercurel, métallique ou autre.

Le Kalidor peut être employé sur l'enfant le plus délicat, en même temps qu'il possède l'efficacité la plus surprenante pour nettoyer la peau. En suivant avec soin les directions qui accompagnent chaque bouteille, le teint le plus mauvais peut être amélioré et rendu doux, clair, et coloré possédant l'apparence de la jeunesse et de la santé.

L'irritation du visage et la gerçure des mains, particulièrement aux climats froids sont guéries immédiatement par un ou deux applications et empêchées par un usage modéré.

Le Kalidor est un nécessaire précieux. Dans un état d'inflammation et d'irritation, particulièrement aux lèvres, on le recommande comme procurant un soulagement immédiat. Il obtient complètement à l'effet du froid et du vent sur la peau de ces petits enfants.

Il est inappréciable pour les Messieurs, après s'être rasés.—L'essai d'une bouteille convaincra les plus incrédules de son efficacité pour décolorer la peau.

A vendre chez F. FRECHETTE ET FRERE,
Soleils agents à Québec

Québec, 20 octobre 1847.

VRAIE TEINTURE GRECQUE,

Pour changer permanemment la couleur ROUGE OU GRISÉ DES CHEVEUX, SOURCILS, ETC.

PLUSIEURS Dames et Messieurs ont beaucoup de répugnance à se servir de liquides pour changer la couleur de leurs cheveux, parce qu'ils salissent la peau et le linge; mais si l'on fait l'attention convenable aux directions pour se servir de la Teinture Grecque à cheveux, on n'en éprouvera pas le plus petit inconvénient; parmi le grand nombre d'individus qui continuent à faire usage de la Teinture Grecque à cheveux, pas un n'a exprimé la moindre plainte; au contraire, on a été surpris de le fait de cette Teinture, lorsqu'on a vu son application faite et reprendre aux cheveux leur couleur naturelle. Elle ne produit pas, comme d'autres Teintures différentes couleurs, mais donne la couleur noire ou brune. Il faut faire une attention particulière aux directions, de l'observation desquelles les propriétaires attendent avec confiance le succès de leur Teinture.

A vendre chez F. FRECHETTE ET FRERE,
Soleils agents à Québec, rue Lamontagne.

Québec, 20 octobre 1847.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ.

UNE quantité de foin en bon ordre dans la rue de la Reine, n° 86, près des chantiers de M. Nesbitt.

WILLIAM DANIEL

Québec, 4 août 1847.

UNE institutrice des mieux qualifiées désire se placer dans quelque paroisse près de cette ville. Elle fournira les meilleures recommandations. S'adresser au bureau de ce journal.

Québec, 9 août 1847.

ARCHITECTURE.

J. P. M. LECOURT, Architecte et Ingénieur civil,
Rue Duane n° 29, vis-à-vis du Château d'Or.

Québec, 26 mai 1847.

A VENDRE,

Par les soussignés:
SIX BALLOTS Fil à Saumon (meilleure qualité)

10 dito Fil à Loup-Marin
2 dito Fil à Hareng
10 dito Lignes à Cordage, qualité supérieure
2 dito Lignes à Cordeau
10 dito Feaux de Monton (Bazile)
2 dito Russie à Choupe de Filote
20 ceisses Chapeaux Satin, depuis 7/6 à 20s.
Peintures assorties, Huile de Lin, Térébenthine
Clous et Vitres

LES SOUSSIGNÉS ACHETENT DES SCRIPS.
PELLETIER ET FRECHETTE.

Québec, 13 avril 1847.

Le comité provisoire de la Banque de District de Québec soussigné ne sera point venant sur les actions souscrites ne sera point demandé avant que l'acte d'incorporation ait été obtenu. Avis suffisant sera donné du temps où ce venant sera requis.

Québec, 9 juin 1847.

CHAPEAUX NOUVEAUX.

LE soussigné informe respectueusement le public qu'il a reçu par la Lady Seaton de Londres, un assortiment complet de chapeaux choisis et de goût, de satin et castor, pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants de toutes sortes (Riding Hats).

—AUSI—

Boîtes à chapeaux en cuir, supérieures.

Brosses de crin et velours, pour chapeaux.

F. E. GARANT.

Québec, 2 juin 1847.

LA MALADIE REGNANTE.

MAINTENANT que nous sommes entourés par la maladie, les souffrances et la mort, il est du devoir de tout individu de s'aider par tous les moyens possibles afin d'améliorer l'état de l'humanité souffrante; et toute personne bien pensante doit savoir que plusieurs causes se réunissent dans le moment actuel pour élever le corps et rendre le système tout entier susceptible de subir ces influences qui déterminent des maladies générales. Et toute personne qui réfléchit doit aussi savoir que quand l'action naturelle et normale est interrompue par les influences délétères, tous les pouvoirs des énergies vitales sont appelés à résister à ces influences et à établir le fonctionnement naturel. Aussi, que lorsqu'une personne se guérit d'une maladie, sans le secours des remèdes (ce qui arrive quelques fois) on doit attribuer sa guérison à ce pouvoir que nous nommons la nature; mais quand on exige trop de la nature et que par conséquent elle devient insuffisante pour remplir la tâche qui lui est imposée en conséquence de la permanence et de l'opiniâtreté de la maladie, il devient nécessaire d'appeler à son secours une aide extérieure. Maintenant que faut-il faire? Ceci est une question d'importance vitale et qui devrait être acceptée avec la plus grande prudence. Assistons-nous la nature dans ses douloureuses luttes pour vaincre un ennemi qui envahit son territoire et qui est près de s'emparer de toute la citadelle? Ou bien employons-nous ces moyens qui servent encore à détruire les dernières ressources du système et à donner à l'ennemi une meilleure chance de tomber sur sa victime vouée à la destruction? Si l'on se propose d'aider la nature le bon sens défend l'usage de tout remède qui affaiblira davantage le patient que ferons-nous?

—AUSI—

Boîtes à chapeaux en cuir, supérieures.

Brosses de crin et velours, pour chapeaux.

F. E. GARANT.

Québec, 2 juin 1847.

Le comité provisoire de la Banque de District de Québec soussigné ne sera point venant sur les actions souscrites ne sera point demandé avant que l'acte d'incorporation ait été obtenu. Avis suffisant sera donné du temps où ce venant sera requis.

—AUSI—

Boîtes à chapeaux en cuir, supérieures.

Brosses de crin et velours, pour chapeaux.

F. E. GARANT.

Réponse. Nous abrégerons la nature par tous les moyens mais prenons garde de ne rien faire pour interrompre sa marche simple et salutaire, car nous diminuons par là les pouvoirs de la vie.

Rappelez vous surtout lorsque vous soignez un patient que la vie est dans le sang—(royez levicus, 17ème et 18ème) et beaucoup d'autres endroits.) Alors tandis que le sang peut être conservé dans un état sain nullo maladie ne peut exister dans le système, et la malignité, la virulence et le danger de toutes les maladies dépendent de la condition du sang tandis qu'il est sous leur influence.

Voilà des faits incontestables, dignes de la plus sérieuse attention de ceux qui administrent des malades dans le but de les guérir radicalement. Maintenant donc nous voyons qu'il est imprudemment recommandé de n'employer que de tels moyens et (seulement) ceux des remèdes qui aideront la nature à régulariser l'action du système et à chasser des entraves et de l'estomac les accumulations morbides sans produire une plus grande débilité, et à changer les mauvaises dispositions morbides à l'état normal sans augmenter ou produire d'irritabilité; et en même temps à rendre au sang ce principe de vie que la maladie et tous les remèdes vénéreux tendent à détruire. Maintenant donc étant convaincu de l'efficacité de la position ci-dessus, il reste à trouver le remède qui possède les qualités requises telles qu'indiquées plus haut. Je réponds que l'affirmative, et suis certain de l'appui de tous ceux qui dans le monde entier, connaissent leur remède.

LES VÉRITABLES PILULES DE BRANDETH possèdent toutes ces qualités. Quand elles sont dans l'estomac (et qu'il y reste assez de force) elles sont digérées, prises par les absorbants—elles entrent dans la circulation qu'elles purifient toutes les parties du corps—leur donnet de la force—nettoient chaque partie des accumulations morbides et des dépôts et leur rendent le ton, la vie et la vigueur.

Telles sont les propriétés des PILULES DE BRANDETH, et dès que le principe de vie n'est pas éteint, dès que le patient peut encore subir l'influence des remèdes, elles ramènent souvent la joie et le contentement chez les amis et les parents affectueux et inquiets.

Je ne suis pas du tout disposé à exagérer ou à tromper; et je suis que ni l'argent, ni l'amitié, ni l'influence ne pourraient m'induire à placer devant mes amis et devant le public ce qui précède si je ne savais que c'est la vérité.

Aux personnes qui diront: Faites-en l'épreuve. Prenez-en journellement pour empêcher la maladie. Prenez-en journellement pour empêcher la maladie. Prenez-en journellement pour empêcher la maladie. Prenez-en journellement pour empêcher la maladie.

Les Docteurs et tous ceux qui sont obligés d'être auprès des malades devraient en prendre tous les jours—seulement pour les soigner.

G. G. ARDOUIN,
Apothicaire Québec.

Les seuls agents à Québec sont J. H. WYSE, & Cie, J. MUSSON, & Cie et G. G. ARDOUIN.

SALSEPAREILLE DE SANDS

POUR LA GUÉRISON PERMANENTE DE TOUTES LES MALADIES QUI PROVIENNENT DE L'ÉTAT IMPUR DU SANG OU DES HABITUDES DU SYSTÈME, SAVOIR:

La scrofule ou tout ou partie du rhumatisme, les éruptions cutanées éminentes, les boutons ou pustules au visage, les taches, les clous, les maux de yeux, les dartres, la teigne, la croûte, la scrofule des os, et douleurs des jointures, ulcères obstinés, symptômes syphilitiques, sciatiques, et les maladies qui proviennent de l'usage injudicieux du mercure, hydrocèle. Aussi des troubles chroniques de la constitution.

La valeur de cette préparation est maintenant généralement connue et le champ de son utilité s'étend chaque jour. Il est approuvé et hautement recommandé par les médecins, et on admet que c'est une des préparations les plus puissantes de cette racine qui ait jamais été employée dans la pratique médicale. Son opération n'est pas seulement locale mais s'étend à tout le système. Elle est mise en bouteille sous une forme extrêmement concentrée afin qu'on puisse la transporter facilement; et quand elle est dissoute selon les directions, chaque bouteille fera six fois la quantité égale à une pilule et forme alors la médecine la plus précieuse possible, applicable à toutes les autres préparations qui portent son nom. Les propriétaires reçoivent presque journellement des témoignages de satisfaction sur la vertu curative de cette médecine, de la part des personnes les plus respectables.

Ce certificat n'est qu'un nouvel exemple ajouté à la grande chaîne des preuves de sa grande valeur médicale:—

South Bolt n, Canada-Est, 18 avril 1844.

MM. SANDS.—Messieurs:—Exposés comme nous sommes aux attaques de la maladie et si fréquemment dépourvus par les remèdes qui nous sont offerts nous ne pouvons voir sans intérêt ni sans en être reconnaissant les efforts que font des médecins praticiens. Ceci est vrai à l'égard de votre précieuse préparation de Salsepareille. J'ai été sévèrement affligé pendant 33 ans d'une maladie au sujet de laquelle les docteurs diffèrent, et leurs prescriptions davantage encore. J'ai essayé divers remèdes mais ne trouvais aucun soulagement jusqu'à ce que j'aie commencé à employer votre excellente médecine j'étais alors forcé de garder le lit. Après en avoir fait usage pendant quelques mois je suis maintenant en état de marcher de sortir à cheval et je jouis d'une assez bonne santé que j'attribue entièrement à l'usage de la Salsepareille de Sands. Veuillez accepter l'assurance de mes respects et de ma reconnaissance.

JOHN M. NORRIS,
Les faits ci-dessus ayant été à ma connaissance personnelle, je certifie par le présent à leur exactitude.

Rev. J. M. MERRIMAN.

Que les affligés lisent et soient convaincus. Ce que le remède a fait une fois il le fera encore.

New-York, 26 avril 1847.

MM. SANDS.—Messieurs:—Ayant été long-temps affligé d'une fièvre générale, de débilité, de la perte complète de mon appétit etc. et ne recevant aucun soulagement des divers remèdes qui m'ont été prescrits, je me décidai, il y a trois mois, à faire usage de votre Salsepareille. J'ai maintenant le plaisir de vous informer que ses effets ont été couronnés du meilleur succès; ma santé est rétablie et je puis ajouter mon témoignage à ceux que vous possédez déjà en grand nombre touchant son mérite et je serai toujours prêt à donner tous les renseignements désirables à ceux qui désirent connaître en détail ma maladie et ma guérison. Ils n'ont qu'à s'adresser, No. 283 Broadway, New-York. Votre serviteur respectueux.

JANET MCINTOSH.

Ceci est pour certifier que mademoiselle Janet McIntosh m'est parfaitement connue comme appartenant à mon église et qu'elle est digne de confiance.

J. SPENCER.

Pasteur de la 24e église presbytérienne, Brooklyn. Extrait d'une lettre de Mr. Ingraham, un monsieur qui est bien connu dans le comté de Delaware. Elle est commandée suffisamment à tous les affligés.

Hobury N.-Y. 26 mars 1847.

Messieurs:—Ma femme a employé plusieurs bouteilles de votre Salsepareille que j'ai obtenues chez vos agents et elle n'a éprouvé tant de soulagement que j'ai réola de venir ajouter mon témoignage à ceux qui ont déjà placés devant le public en faveur de vos vertus médicinales. Son père, sa mère et plusieurs de ses parents ont été les victimes de la consommation et l'on soupçonnait qu'elle-même en était atteinte. Elle était devenue si faible si maigre que l'on désespérait de sa vie de jour en jour. On nous a engagés à faire usage de votre Salsepareille et sa santé s'est rétablie bientôt, de manière que durant l'année qui vient de s'écouler elle a pu vaquer de nouveau à ses affaires domestiques. Je suis etc.

JOHN B. INGRAHAM.

Pour autres détails, et comme témoignage conclusif de la valeur et de l'efficacité de cette médecine, voyez les pamphlets qu'on peut obtenir gratis des agents.